



Résiliation de contrat dans un club de sport

Par **justine75**, le **09/12/2009** à **13:37**

Bonjour,rrnJe suis en train de résilier mon contrat dans un club de sport.rnA la création de mon contrat j'ai du leur remettre un chèque pour chaque mois de l'année de mon abonnement.rnAujourd'hui pour raisons médicales je souhaite résilier ce contrat. Le club exige que je rencontre un de leur médecins. Or j'ai déjà un certificat de mon médecin notifiant que je ne pourrais exercer aucun sport pendant une période indéterminée. Ce certificat ne suffit-il pas à lui tout seul à résilier le contrat sans qu'il me soit nécessaire d'aller consulter le médecin du club ?rrnJe vous remercie d'avance pour vos réponses et conseils !

Par **LeKingDu51**, le **10/12/2009** à **01:03**

Bjr,rrnNormalement, il est précisé dans le contrat de souscription les modalités de résiliation pour cause de maladie.rrnD'un point de vue théorique, la seule consultation de votre médecin suffit.rrnToutefois, on peut comprendre que le club souhaite éviter les certificats médicaux de complaisance et souhaite se prémunir contre ce genre de cas.rrnDès lors, il n'y a pas de raisons particulière qui devrait vous empêcher de consulter leur médecin. Si vous êtes vraiment malade, ce n'est qu'une formalité.rrnAutant éviter un litige pour si peu.rrnCdlt